

AIDE-MÉMOIRE | COURTAGE EN INFONUAGIQUE

EN TANT QUE COURTIER EN INFONUAGIQUE, INFRASTRUCTURES TECHNOLOGIQUES QUÉBEC (ITQ) VOUS PERMET :

- ▶ D'accéder à une liste de prestataires de services qualifiés pour la mise en œuvre de solutions infonuagiques, et ce, pour plusieurs catégories de services professionnels.
- ▶ De consulter l'inventaire des contrats conclus par la clientèle.
- ▶ D'acquérir des services professionnels à l'aide d'un processus simplifié, c.-à-d. un contrat de gré à gré, et ce, peu importe le montant concerné.
- ▶ De bénéficier d'un suivi centralisé de la performance des prestataires de services.

Consultez le site Web d'ITQ pour connaître l'offre de [courtage en infonuagique](#).

CLIENTÈLE ADMISSIBLE :

- ▶ Les organismes publics visés à l'article 2 de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement ([chapitre G-1.03](#))
- ▶ Toute autre personne ou toute autre entité désignée par le président du Conseil du trésor en vertu de l'article 6 de la Loi sur Infrastructures technologiques Québec (I-8.4)

Pour plus d'informations, veuillez consulter le [lien](#) des organismes publics et autres entités admissibles.

LE CATALOGUE D'OFFRES INFONUAGIQUES CONTIENT :

- ▶ Les informations relatives aux prestataires de services qualifiés
- ▶ Une approche structurée de demande de prix, dont un formulaire de demande de prix
- ▶ Les conditions contractuelles applicables aux contrats
- ▶ L'entente-cadre signée par les prestataires de services

Accédez au catalogue par le biais du [Portail d'approvisionnement](#), en suivant le chemin : Produits et services/Technologies de l'information (Catalogue d'offres infonuagiques).

LORS DES REPRÉSENTATIONS AUPRÈS DE LA CLIENTÈLE POUR LEURS SOLUTIONS QUALIFIÉES, LES PRESTATAIRES DE SERVICES S'ENGAGENT À :

- ▶ Fournir des informations sur leurs services respectant les informations publiées au Catalogue
- ▶ Répondre aux questions de la clientèle relatives à leurs services
- ▶ Respecter les conditions de l'entente-cadre signée avec ITQ

ÉTAPES À SUIVRE POUR CONCLURE UN CONTRAT AVEC UN PRESTATAIRE DE SERVICES :

1. Définir ses besoins
2. Consulter le Catalogue d'offres infonuagiques
3. Établir une liste de prestataires de services pouvant répondre aux besoins
4. Déterminer le choix le plus avantageux en vertu de la réglementation ou des dispositions légales applicables
5. Conclure un contrat spécifique

Pour plus de détails, consulter le [Guide de l'utilisateur](#).

Votre choix est fait? Demandez au Courtier en infonuagique de planifier une rencontre de démarrage pour la préparation de votre contrat.

ÊTRE PRÊT POUR UNE RENCONTRE DE DÉMARRAGE AVEC LE COURTIER EN INFONUAGIQUE ET LE PRESTATAIRE DE SERVICES, C'EST :

- ▶ Avoir choisi ses catégories de services et son prestataire de services
- ▶ Avoir complété la description de ses besoins et avoir obtenu le prix du prestataire de services
- ▶ Avoir pris connaissance des conditions contractuelles du gabarit de contrat
- ▶ Avoir obtenu l'autorisation de son dirigeant d'organisme, lorsque requis

Des questions? N'hésitez pas à contacter l'équipe du Courtier en infonuagique :

Infrastructures technologiques Québec

Direction principale des services contractuels

Courriel : courtier.infonuagique@itq.gouv.qc.ca